

FORMATION DES MAP

Devenir Maître d'Apprentissage ou Tuteur



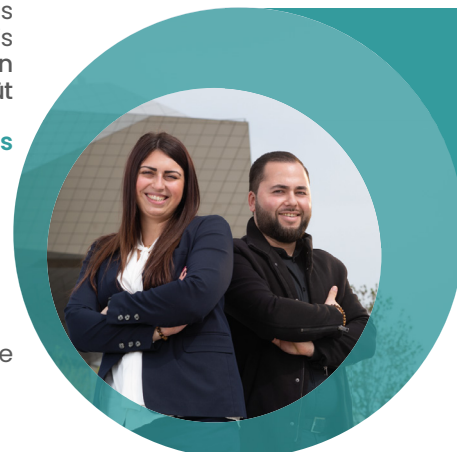
L'intégration et la formation des jeunes invitent à proposer des processus d'accompagnement dans la durée, afin de consolider l'embauche dans un contexte parfois marqué par des difficultés de recrutement. Pour les entreprises, développer la formation en alternance nécessite de mobiliser des salariés connaissant bien leur métier, ayant le goût de transmettre et d'y consacrer du temps.

Cela nécessite de développer et de valoriser la fonction tutorale et d'outiller les maîtres d'apprentissage et tuteurs afin qu'ils soient à l'aise dans cette fonction.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la fin de la formation, le participant sera capable de :

- Intégrer son apprenant dans l'entreprise,
- Transmettre son savoir-faire,
- Mettre en place des stratégies pour faire face aux éventuelles difficultés dans la relation de coopération,
- Fixer le cadre de référence de l'apprenant et formuler des objectifs,
- Suivre et réajuster la progression de l'apprenant.



FORMATION

I. Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenant

Préparer l'arrivée, accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenant durant la période d'essai en entreprise.

II. Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

Suivre le parcours avec le centre de formation, organiser le parcours en entreprise et accompagner l'apprenant dans son parcours d'apprentissage.

III. Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

Développer l'apprentissage en s'appuyant sur des situations de travail, guider la réflexion de l'apprenant sur ses activités professionnelles et d'apprentissage, évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

Dates de formation

Plusieurs sessions. Prochaines dates disponibles sur www.ifir.fr

Durée

14 heures de formation.
2 journées consécutives en présentiel

Lieu de formation

CFA IFIR, 66 Av. Jean Mermoz, 69008 Lyon



PUBLIC CIBLE

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être un dirigeant ou salarié d'entreprise éligible à la fonction de maître d'apprentissage ou tuteur, selon les critères établis par le code du travail ([Articles L6223-5 à L6223-8-1](#)).

- Être titulaire d'un diplôme/titre relevant du même domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme/titre préparé par l'apprenant et d'un niveau au moins équivalent et justifiant d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant,
- Justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant.

Un même maître d'apprentissage ou un tuteur ne peut accompagner, en principe, que deux apprenants maximum, voire un troisième apprenant supplémentaire dans le cadre de son « redoublement » après échec aux épreuves sanctionnant le titre ou diplôme préparé.



PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaires



MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

La durée estimée entre la demande et le début de la formation est comprise entre 15 jours et trois mois en fonction du profil du participant des modalités de prise en charge et de la période de l'année.

Les deux jours de formation sont indissociables dans le cadre d'une passation de la certification.



MÉTHODES MOBILISÉES

- Questionnaire préalable à la formation pour ajuster le contenu de la formation,
- Jeux pédagogiques, travaux de groupes, mises en situation.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz de connaissance sur l'ensemble du contenu de la formation à partir des 5 objectifs opérationnels.



TARIFS

210€ net de taxe par personne (*prise en charge possible par les OPCO*)



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :

Diane BERLUCCHI · referenthandicap@ifir.fr



CONTACTS

Contactez vos interlocuteurs privilégiés pour un accompagnement plus précis !

map@ifir.fr

Scannez le QR Code pour vous inscrire !

